

Numéro

6

HAPPY
NEW
YEAR

Un pas plus loin...

Le magazine de la diversité qui accompagne P.O. et directions
Namur - Luxembourg

Janvier 2021

Éditeurs responsables :

Hugues Delacroix et Yannic Pielain

Publication bimestrielle

Bureau de dépôt: 5000 Namur 1

Bulletin périodique du **SeDESS** et **SeDEF**

Rue de l'évêché 5

5000 Namur

Sommaire

03 Édito

05 Échos du CoDiEC

10 Accompagnement des P.O.

22 Conseil CoDiEC

29 Cellule de soutien et d'accompagnement pédagogique

36 FOCEF - CECAFOC

45 Oxylierre

53 Brève LMDP

Édito

**Madame,
Monsieur,**

C'est chaque année la même rengaine à la fin du mois de décembre, les gens dans la rue et les médias nous reparlent de cette magie de Noël. Mais de quoi parle-t-on ?

Des rues enluminées, de ces boutiques toutes plus alléchantes les unes que les autres ? Des sapins décorés, des marchés de Noël, crèches, chants et vin chaud qui sont traditionnellement déversés dans les rues ?

De ces millions d'euros de chiffres d'affaires pour les grandes chaînes commerciales qui exploitent si bien le thème du Père Noël ?

Gageons que les conditions sanitaires auront plus ou moins significativement impacté notre façon de célébrer Noël et que cela fut sans doute l'occasion de nous réinterroger sur ce que nous commémorons réellement.

N'est-ce pas incroyable que la naissance d'un bébé pauvre, né dans une étable, il y a plus de 2000 ans soit encore fêtée aujourd'hui ?

Emmailloté dans une mangeoire, veillé par ses parents, il fut adoré par de grands sages mais craint par le roi. Si son enfance se passa dans l'ombre, il attira en revanche les foules durant sa courte vie d'adulte. Une foule attentive à ses paroles, soignée par ses gestes, séduite par sa cohérence. Ses idées furent révolutionnaires : elles louèrent la fraternité, prônèrent la paix et furent porteuses de vie.

Il s'appelle Jésus. On le dit fils de Dieu.

Il y a 2000 ans, il a guéri des malades, pansé des blessures et soigné des âmes. Il incarnait l'Amour gratuit et n'a cessé de prendre soin de la Vie.

L'essentiel de la fête de Noël est tout bonnement incroyable : Dieu, himself, entre en immersion comme on le dirait pour l'apprentissage des langues. Dieu se fait homme pour venir à notre rencontre et s'immerger dans le quotidien de nos vies.



Comme le disait Jean De Munck, au congrès de l'enseignement catholique, Jésus n'a pas fondé de nouvelle religion mais il a adopté une manière d'être et pris des positions d'une nouveauté si radicales qu'elles réveillaient la vie en chaque rencontre et posaient des questions ultimes.

Quelle que soit notre foi, la beauté des fêtes de Noël ne nous arrache pas à notre condition d'homme et de femme de notre monde terrestre, elle nous en fredonne sans doute le secret vital et le sens ultime. Elle nous invite à réfléchir à l'essentiel, à un retour à nos valeurs profondes et intimes, et à œuvrer là où nous sommes pour que, comme le dit le chant bien connu ce soit « Noël tous les jours ».

Et si c'était cela qui est vraiment « magique » ?

En ce début 2021 où le SEGEC soumet à ses instances une revisite du texte de « Mission de l'école chrétienne », nous avons sans doute une belle opportunité de réinterroger ce que nous vivons dans nos écoles à la lumière de l'Évangile. Notre équipe Oxylière se tient naturellement prête à vous accompagner sur ce chemin.

Permettez-nous de faire le lien avec le défi auquel nous sommes confrontés dans la mise en place des futurs pôles territoriaux destinés à accompagner équipes éducatives confrontées à des jeunes ayant des besoins spécifiques. N'est-ce pas une belle façon de se soucier du plus fragile et de faire réseau ? Nous vous invitons à être particulièrement attentif à l'article que nous y consacrons dans ce numéro d' « Un Pas plus Loin ».

La mise en œuvre progressive des autres mesures phares du Pacte comme la mise en place du tronc commun ou la réforme de l'enseignement qualifiant seront certainement de sacrés défis pour lesquels notre capacité à être solidaires et courageux au sein de notre réseau sera sensiblement questionnée. A nous de transformer une éventuelle menace en une opportunité de grandir ensemble. Mais nous y reviendrons certainement...

A chacune et chacun, nous vous souhaitons une année 2021 riche de rencontres, de découvertes, de partage et d'amitiés et nous vous remercions pour votre engagement au service d'une école plus équitable, plus inclusive et toujours plus performante.

Hugues Delacroix
Yannic Pieltain



Ces 23 et 25 novembre, les chambres luxembourgeoise et namuroise de CoDiEC ont tenu leur traditionnelle réunion. Covid oblige, ces réunions se sont tenues virtuellement, nécessitant une nouvelle dynamique d'animation.

Toute réunion débute par un tour de l'actualité politique présenté par Stéphane Vanoirbeck, le représentant du SeGEC qui a bien entendu fait état de la situation des écoles en période CoVid.

Depuis le début de cette pandémie, le SeGEC réalise régulièrement un monitoring de l'absentéisme dans les écoles, tant du côté du corps professoral que des élèves. Le réseau enregistre durant la semaine du 23 novembre un absentéisme de 8% du côté des élèves pour 1,2% du côté des professeurs pour raison liée au Covid. Notons que dans le même temps, 2,4% de ce corps professoral sont absents pour d'autres raisons.

Quoiqu'il en soit, les quinze jours du congé de Toussaint ont été efficaces puisque la situation s'est considérablement améliorée depuis le congé.

Autres informations liées à la pandémie

- Les pouvoirs publics ont décidé de faciliter l'accès au testing à tout enseignant asymptomatique. Ceux-ci ont été effectivement versés dans les groupes de personnels prioritaires.

- Le groupe de suivi du Pacte a également confirmé les différents reports des délais de rentrée des Plans de pilotage.
- Le SeGEC a, quant à lui, poursuivi son travail de soutien financier aux écoles sur ses marges budgétaires. Une indemnité Covid a été consentie. Un versement d'environ 7,88€ par élève du fondamental et 26 euros par élève d'internat devrait être honoré dans les prochains jours. Une indemnité devrait également arriver de la Fédération Wallonie Bruxelles.
- Afin d'aider les écoles dans l'équipement numérique des élèves, la centrale de marchés proposé un mécanisme d'achat de milliers de PC. Une communication vient d'être transmise à toutes les écoles du réseau.

Du côté de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, Stéphane Vanoirbeck fait état de l'avancement du groupe de travail «tronc commun». Une réunion d'information à destination des Présidents des Conseils de Zone aura lieu le 8 décembre. A cette occasion, le SeGEC abordera la réforme liée aux pôles territoriaux. Les Présidents des Conseils de Zones du fondamental y seront associés.



Hugues Delacroix évoque enfin une note du gouvernement soumise à la CIRI sur la réforme du décret inscription. A ce stade, on n'identifie pas clairement un avantage significatif à une nouvelle réforme...

Un point important des réunions devait être consacré au nouveau texte « Missions de l'école chrétienne », texte revisité et soumis à l'avis des quatre CoDiEC.

A l'initiative du Segec, une réunion de présentation à l'ensemble des membres des CoDiEC a été organisée en visioconférence le jeudi 26 novembre dernier. Le point a donc été reporté dans l'attente de cette présentation. Notre CO-DIEC a décidé de procéder à une consultation de ses membres et de ses services par l'envoi d'un questionnaire préparé par le Bureau.

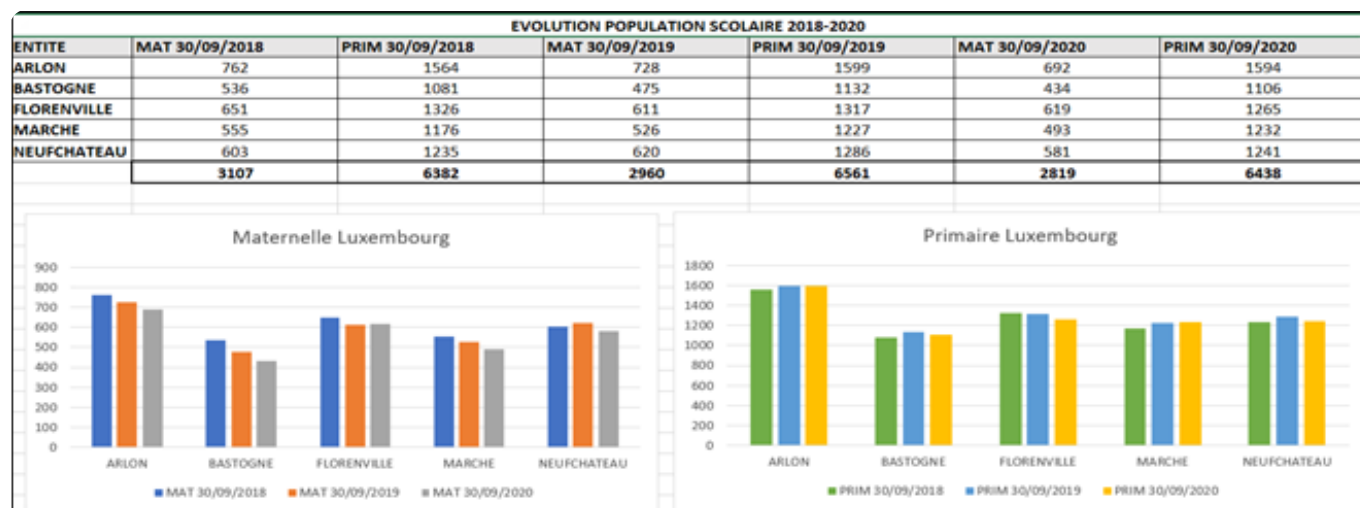
Le processus de consultation est donc le suivant:

- Présentation du texte en A.G. le 26 novembre (Webinaire)
- Construction d'un document de consultation par les directeurs diocésains et le Président de CoDiEC (30 novembre)
- Envoi de ce questionnaire vers le 1er décembre aux membres des chambres ainsi qu'aux membres des services diocésains
- Réception des avis pour le 10 décembre
- Proposition d'une synthèse qui sera **présentée lors des chambres de janvier**

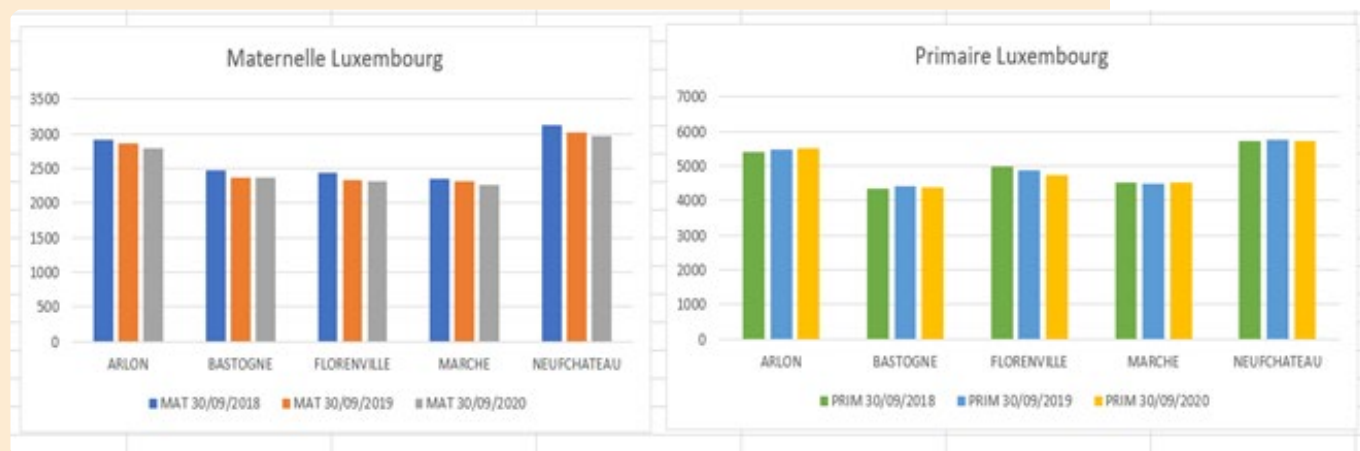
Ajoutons que le texte devrait être validé par l'A.G. du SeGEC de mars 2021.

Les chiffres de population scolaire ont été présentés par les Directeurs diocésains pour le niveau qui les concerne.

NIVEAU FONDAMENTAL - LUXEMBOURG

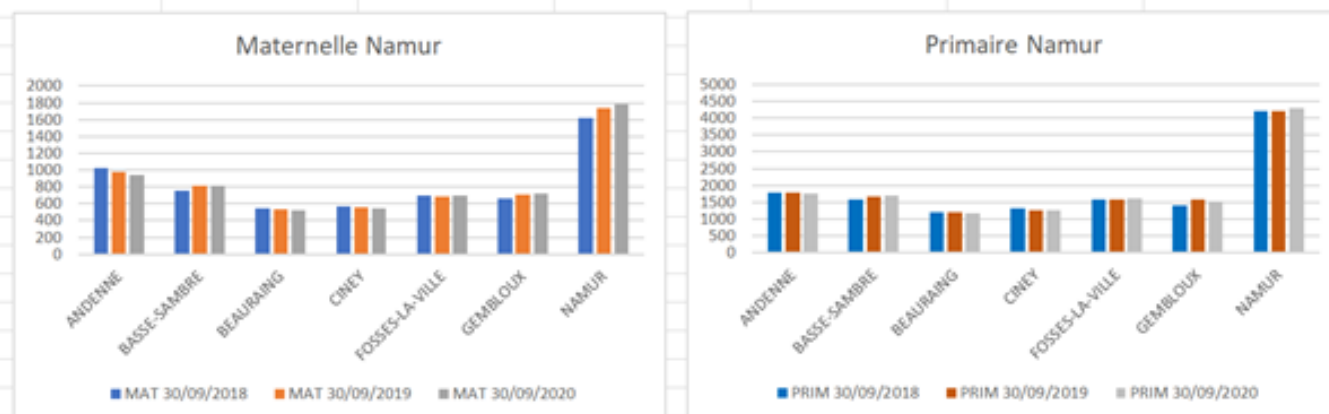


Comparaison avec l'évolution démographique (Bureau du Plan)



NIVEAU FONDAMENTAL NAMUR

ENTITE	MAT 30/09/2018	PRIM 30/09/2018	MAT 30/09/2019	PRIM 30/09/2019	MAT 30/09/2020	PRIM 30/09/2020
ANDENNE	1022	1783	980	1771	944	1758
BASSE-SAMBRE	755	1595	810	1665	815	1691
BEAURAING	545	1216	536	1197	517	1182
CINEY	572	1308	558	1260	548	1253
FOSES-LA-VILLE	692	1584	686	1585	701	1598
GEMBLOUX	665	1392	712	1570	724	1514
NAMUR	1615	4211	1734	4199	1780	4308
	5866	13089	6016	13247	6029	13304



Bureau du Plan	MAT 30/09/2018	PRIM 30/09/2018	MAT 30/09/2019	PRIM 30/09/2019	MAT 30/09/2020	PRIM 30/09/2020
NAMUR	18841	35354	18490	35414	18142	35197



NIVEAU SECONDAIRE LUXEMBOURG

Synthèse / CES	01-10-19	01-10-20
7.26	1997	2088
7.27	3513	3465
7.28	3831	3944
7.29	4195	4222
7.30	3161	3152
Zone 7	16697	16871

NIVEAU SECONDAIRE NAMUR

Synthèse / CES	01-10-19	01-10-20
6.22	6068	6125
6.23	8166	8267
6.24	6893	7201
6.25	7306	7351
Total zone 6	28433	28944



A l'ordre du jour de nos chambres, la réforme de l'enseignement spécialisé a été largement abordée. En effet, à l'horizon 2021, un nouveau dispositif de soutien à l'enfant à besoins spécifiques sera mis en place. Des pôles territoriaux seront créés pour le 1er septembre 2021 dans chaque zone.

Ces pôles constitueront une véritable (r)évolution dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques de l'enseignement ordinaire. La philosophie du mécanisme repose sur la valorisation de l'expertise de l'enseignement spécialisé acquise dans le mécanisme de l'intégration. Cette expertise constituera un appui dans le cadre de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques et la mise en œuvre d'aménagements raisonnables.

La grande évolution par rapport au mécanisme de l'intégration est que l'accompagnement est davantage dirigé vers une professionnalisation de l'enseignant sans exclure néanmoins l'accompagnement de l'enfant.

- Grâce aux projets pilote menés par le réseau depuis plus de deux ans, une expérience a déjà pu être menée en amont de cette réforme. Aujourd'hui, les directeurs diocésains sont à la manœuvre en collaboration avec le SeGEC pour faire émerger ces futurs pôles dans les deux zones concernées. Ils seront également à la manœuvre pour sensibiliser l'enseignement ordinaire à identifier un pôle partenaire.

- La première étape du déploiement et de l'identification débutera ce mardi 24 novembre avec une réunion d'information à destination des écoles spécialisées (P.O.-Directions et Coordinateurs d'intégration). En suivi, les Directeurs diocésains rencontreront les différents acteurs.

- *Il reste bon nombre de questions évoquées par chacun sur la continuité de l'expertise des enseignants du spécialisé, le rôle des centres PMS, le contenu des conventions qui lieraient un pôle et une antenne, le rôle du Conseil de pôle, l'efficacité du mécanisme...*

Vous pourrez découvrir un article complet relatif aux pôles territoriaux dans ce numéro d'« Un pas plus loin ».

En fin de réunion, chaque collègue (**Entité - CES -...**) a pu clôturer en faisant état d'informations ou de préoccupations diverses et notamment de l'épineuse question de la pénurie d'enseignants.

la dernière réunion de l'OA s'est déroulée le 14 décembre (Budget 2021)

Les prochaines réunions des chambres luxembourgeoise et namuroises de CoDiEC se dérouleront les 11 et 13 janvier à 17h00



De l'enseignement « spécial » à l'inclusion en Belgique

1 Un pas plus loin... Dans l'histoire...

Une forme d'enseignement « différent » voit le jour entre **1760 et 1836** sur le territoire qui représente la Belgique d'aujourd'hui. La première « école » sera créée à Gand en **1877**.

En **1882**, notre pays compte 11 institutions pour « sourds et aveugles ». Elles proposent une formation professionnelle.

Mais la reconnaissance de la personne handicapée est encore loin d'être acquise : les sourds ne doivent pas pratiquer le langage des signes (renommé... langage des singes !) mais bien articuler de façon artificielle et lire sur les lèvres... On recherche la normalité. On gomme la différence, on nie l'identité de la personne handicapée.

En **1914**, la loi sur l'instruction obligatoire prévoit que les communes doivent organiser des classes pour « enfants faiblement doués ou arriérés ou enfants anormaux ».

C'est en **1924** que la loi impose l'organisation d'un enseignement pour ces enfants « différents » dans les écoles ordinaires. Mais... ces écoles ne disposant pas de moyens pour les prendre en charge, ces enfants « handicapés » sont relégués dans des classes « annexées ».

Des enseignants, vivant la situation dramatique de ces



enfants tentent de « réveiller » les consciences et lancent des appels. Dans les années 50, ils seront rejoints et épaulés par des associations de parents qui réclament une scolarité pour leurs enfants porteurs de handicaps lourds (IMC...)

Une loi sur l'enseignement « spécial » sera votée... en **1970**. De nouvelles écoles seront créées et un transport scolaire mis en place....

En **1978**, un arrêté d'exécution vient préciser les 8 types d'enseignement et ouvre les portes à du personnel paramédical.



L'enseignement « spécial » démarre et suscite l'admiration de nos voisins européens : la Belgique offre un enseignement pour TOUS, à part entière et de qualité.

Néanmoins, cet enseignement du fait de son organisation, est un enseignement de ségrégation... La personne handicapée est reconnue dans sa différence, valorisée dans son identité mais pas suffisamment intégrée dans la société...

En **1981**, une circulaire sera rédigée en faveur de l'intégration parce que pour certains parents l'image que véhicule l'enseignement « spécial » reste négative... Le passage vers ce type d'enseignement reste très difficile : souffrance, deuil, stigmatisation, sanction....

Lentement la situation évolue... En **1986**, les enfants souffrant d'un handicap physique, de cécité ou de surdité peuvent suivre leur scolarité dans des écoles ordinaires.

La société est en marche et un mouvement européen promeut l'intégration des enfants porteurs de handicap.

La Belgique n'est pas très réactive, la Communauté française est pointée du doigt !

En 1994, la Déclaration de Salamanque proclame que : « les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires, qui doivent les intégrer dans un système pédagogique centré sur l'enfant, capable de répondre à ces besoins. Les écoles ordinaires ayant cette orientation intégrative constituent le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires, en créant des communautés accueillantes, en édifiant une société intégrative et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous ; en outre, elles assurent efficacement l'éducation de la majorité des enfants et accroissent le rendement et, en fin de compte, la rentabilité du système éducatif tout entier ».

La Belgique a ratifié cet accord... Ce qui n'était qu'un frémissement va devenir un mouvement, une mise en route, un changement.

En **1995**, les élèves relevant des types 4, 6 et 7 peuvent être intégrés de façon permanente et totale dans l'enseignement ordinaire. Des moyens seront mis à disposition des écoles pour l'accompagnement de ces enfants.

A la suite de la Déclaration de Salamanque, les parents d'enfants « différents » revendiquent qu'ils puissent rester le plus longtemps possible dans l'enseignement ordinaire parce que cela fait partie d'un projet de vie, d'un projet de société pour leurs enfants.

La Ligue des Droits de l'enfant se constitue, regroupant de nombreuses associations de parents d'enfants malades chroniques pour handicapés.

Certaines écoles ordinaires, avec seulement de l'implication et de la bonne volonté accueillent ces enfants, sans moyens supplémentaires...

En **2003**, la Ligue des Droits de l'Enfant organise ses premiers états généraux de l'intégration. Il y sera proposé que l'enseignement spécialisé soit partenaire de l'intégration.

Les barrières vont peu à peu tomber et l'Intégration sera rendue possible.

2004 marquera une « révolution » : l'enseignement « spécial » deviendra « spécialisé ». Un nouveau décret est voté : des moyens seront accordés



pour accompagner l'enfant en intégration en type 4, 6 et 7 dans l'enseignement ordinaire.

2009 – Un décret reconnaît, soutient et organise l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Les élèves ayant reçu une attestation pour un des 8 types de l'enseignement spécialisé peuvent potentiellement bénéficier d'un projet d'intégration.

Par ailleurs, des adaptations spécifiques sont possibles :

- *pour les élèves polyhandicapés dans les types 2, 4, 5, 6 ou 7 ;*
- *pour les élèves avec autisme dans tous les types*
- *pour les élèves dysphasiques/aphasiques, dans tous les types sauf le type 2.*

D'autre part, l'enseignement spécialisé peut être organisé en enseignement secondaire en alternance.

En **2011**, l'intégration dans l'ordinaire est ouverte à tous les types de l'enseignement spécialisé.

En **2020** le statut d'Intégration Temporaire Totale n'est plus accessible.... Celui d'Intégration Permanente Totale sera encore en place pour « les enfants à besoins spécifiques » inscrits dans le processus avant le 3 juillet 2020. Ce statut « survivra » encore durant 5 années scolaires.

Dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence la prise en charge de ces enfants évolue vers plus et mieux... Elle utilise l'expertise de l'enseignement spécialisé pour se diriger vers l'inclusion, installer les Aménagements Raisonables, prendre en charge, ensemble, ces enfants « extra-ordinaires »

Pour ce faire, à la rentrée scolaire **2021** les Pôles Territoriaux seront installés en Communauté Française et effectifs.



2 Un pas plus loin... En Espagne...

Plus de 300 participants représentant 92 gouvernements et 25 organisations internationales se sont réunis à Salamanque en Espagne du 7 au 10 juin 1994 avec comme objectifs de faire avancer l'éducation pour tous en examinant les changements politiques fondamentaux pour promouvoir l'approche intégratrice de l'intégration de l'éducation.

La conférence a adopté la «Déclaration de Salamanque» sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux ainsi qu'un «Cadre d'Actions».

Ces deux documents, ratifiés par la Belgique, représentent une importante contribution aux efforts mis en place pour l'éducation de tous et pour améliorer l'efficacité pédagogique des établissements scolaires.



Extraits de la Déclaration de Salamanque :

Nous sommes convaincus et proclamons que :

- l'éducation est un droit fondamental de chaque enfant qui doit avoir la possibilité d'acquérir et de conserver un niveau de connaissances acceptable,
- chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres,
- les systèmes éducatifs doivent être conçus et les programmes appliqués de manière à tenir compte de cette grande diversité de caractéristiques et de besoins,
- les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires, qui doivent les intégrer dans un système pédagogique centré sur l'enfant, capable de répondre à ces besoins,
- les écoles ordinaires ayant cette orientation intégratrice constituent le moyen le plus efficace de combattre les

attitudes discriminatoires, en créant des communautés accueillantes, en édifiant une société intégratrice et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous; en outre, elles assurent efficacement l'éducation de la majorité des enfants et accroissent le rendement et, en fin de compte, la rentabilité du système éducatif tout entier

Nous engageons et exhortons tous les gouvernements à :

- donner le rang de priorité le plus élevé dans leurs politiques et leurs budgets à l'amélioration de leurs systèmes éducatifs afin qu'ils puissent accueillir tous les enfants, indépendamment des différences ou difficultés individuelles,



- adopter, en tant que loi ou politique, le principe de l'éducation intégrée, en accueillant tous les enfants dans les écoles ordinaires, à moins que des raisons impérieuses ne s'y opposent,
 - mettre au point des projets pilotes et encourager les échanges avec les pays où il existe déjà des écoles intégratrices,
 - établir des mécanismes décentralisés et de participation pour la planification, le contrôle et l'évaluation des services mis en place à l'intention des enfants et des adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux,
 - encourager et faciliter la participation des parents, des communautés et des organisations de personnes handicapées à la planification des mesures prises pour répondre aux besoins éducatifs spéciaux et aux décisions prises en la matière,
 - consacrer des efforts accrus à la mise au point de stratégie permettant d'identifier rapidement les besoins et d'intervenir sans délai, ainsi qu'à la filière professionnelle de l'éducation intégrée,
 - veiller à ce que, dans le contexte d'un changement systémique, la formation des enseignants, initiale ou en cours d'emploi, traite des besoins éducatifs spéciaux dans les écoles intégratrices.
- .../...Adopté par acclamation dans la ville de Salamanque (Espagne),

le 10 juin 1994.



3 Un pas plus loin... En Belgique...

Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence et l'Avis n°3 qui en synthétise les travaux se sont construits autour de quatre convictions fortes :

1. Il est impératif de faire évoluer l'école.

Malgré l'énorme implication des acteurs de l'école, des enseignants, des directions, des pouvoirs organisateurs, des parents et des élèves, notre système scolaire produit des résultats insatisfaisants tant en termes d'efficacité que d'équité.

2. Face à ces constats, il n'y a ni solution simple, ni solution miraculeuse.

Les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les résultats de notre système scolaire sont systémiques et donc complexes

3. Les orientations proposées répondent à un idéal, celui d'une école efficace et équitable, et elles s'inscrivent dans un cadre réaliste.

4. On ne peut réformer durablement l'école qu'avec l'adhésion de ses acteurs



4 Un pas plus loin... Sur le terrain...

Le GC note le consensus existant sur la volonté d'intensifier les initiatives visant à favoriser, moyennant des aménagements raisonnables, l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques et à encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire, moyennant un soutien spécifique de la part des acteurs de l'enseignement spécialisé.



A. Répondre aux besoins spécifiques des élèves de l'enseignement ordinaire...

1. Consacrer la démarche évolutive au cœur du dispositif de l'école inclusive

L'école inclusive est définie comme « permettant à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel »

2. Le développement d'une approche cohérente des Aménagements Raisonables

B. Décloisonner et recentrer l'enseignement spécialisé

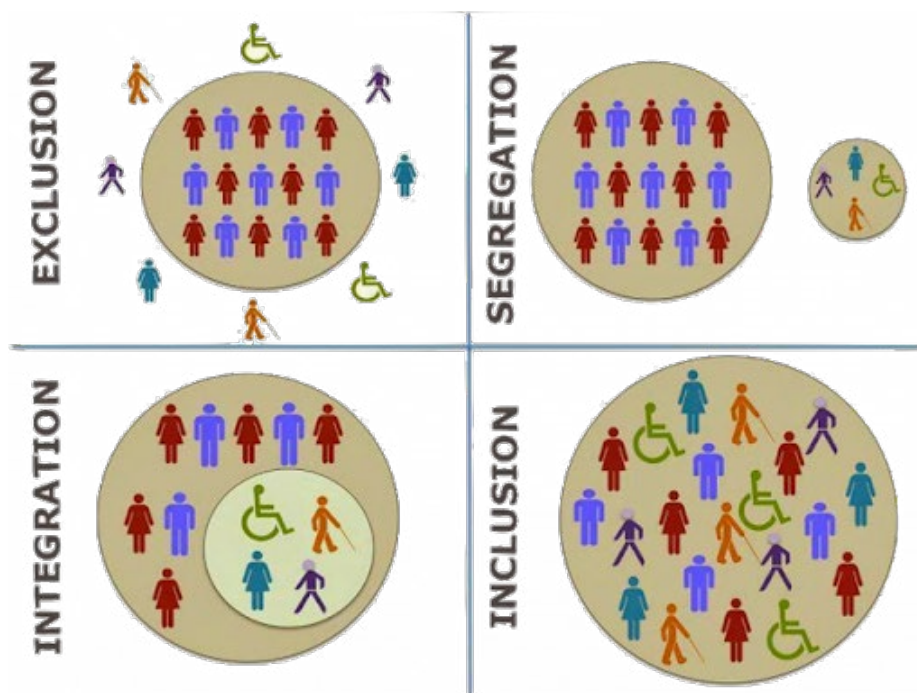
Une école inclusive n'est pas compatible avec un enseignement spécialisé vu isolément et de façon cloisonnée. L'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé n'est pas son problème spécifique... C'est le système d'enseignement scolaire en Belgique qui est interpellé par ce phénomène. Phénomène dû, sans doute, à :

- Un enseignement ordinaire qui ne parvient pas à garder les élèves à besoins spécifiques dans ses écoles,
- Un enseignement ordinaire qui ne souhaite parfois pas les élèves à besoins spécifiques dans ses écoles,
- Une relégation qui aboutit à concentrer des élèves qui ne devraient pas y être inscrits, en particulier les élèves les plus défavorisés, ce qui creuse les inégalités



Le GC adopte les neuf orientations suivantes qui toutes s'inscrivent dans l'optique du décloisonnement du système de l'enseignement spécialisé afin de centrer cet enseignement sur les élèves pour lesquels les aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire ne s'avèrent pas suffisants.

1. Renforcer le pilotage de l'enseignement spécialisé,
2. Réformer la formation initiale et la formation continue
3. Développer les 4 axes d'action spécifiques pour réduire le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé,
4. Renforcer le dialogue au sein de l'équipe éducative et le CPMS
5. Inciter à la création d'implantation de l'enseignement spécialisé au sein des bâtiments de l'enseignement ordinaire
6. Adopter un plan d'action pour favoriser l'insertion professionnelle des élèves de l'enseignement professionnel qualifiant (forme 3)
7. Les relations parents / enseignants
8. Poursuivre les efforts d'adaptation des épreuves externes et supprimer l'absence de visée certificative pour certains élèves
9. Évaluer la disponibilité de l'offre et la répartition géographique de ces offres d'enseignement spécialisé



5 Un pas plus loin... Vers les PARI...

Le Groupe Central, dans l'avis n°3 note le consensus existant sur la volonté d'intensifier les initiatives visant à favoriser, moyennant des aménagements raisonnables, l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques et à encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire, moyennant un soutien spécifique de la part des acteurs de l'enseignement spécialisé.

L'école inclusive est définie comme « **permettant à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel** ».

Le système de l'intégration, actuellement mis en œuvre, participe largement du projet de l'école inclusive, mais peut, par certains aspects, présenter un caractère artificiel et produire des effets contraires à ceux recherchés. Il n'est pas rare qu'un élève qui est officiellement rattaché à l'enseignement spécialisé, n'ait en réalité jamais fréquenté cet enseignement.

Un élève inscrit dans l'enseignement ordinaire et pour lequel il est possible de répondre d'une manière permanente et totale, dans cet enseignement à ses besoins spécifiques ne doit pas faire l'objet d'un dispositif d'intégration et des moyens supplémentaires qui accompagnent ce

dispositif. L'établissement d'enseignement ordinaire doit cependant disposer d'un soutien spécifique pour la mise en place des aménagements raisonnables

Afin d'assurer ce soutien, et pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative aux aménagements raisonnables intégrée au Plan de pilotage/contrat d'objectifs de l'établissement, des « pôles territoriaux » attachés à un établissement de l'enseignement spécialisé seront créés au sein de chaque réseau pour accompagner concrètement et activement les établissements qui accueillent le public actuellement visé par le mécanisme de l'intégration, en particulier dans le cadre de la gestion des moyens alloués au dispositif.



Place de l'enseignement spécialisé dans les PARI

- C'est l'opportunité d'être reconnu comme centre d'expertise
- Avoir une visibilité pérennisée
- Être un acteur central du système scolaire et de l'école inclusive

• Qu'est-ce qu'un Pôle Territorial / PARI ?

Un Pôle Territorial c'est:

- une structure composée d'une école spécialisée (école siège), d'écoles spécialisées partenaires (éventuellement) et d'écoles ordinaires coopérantes,
- comprenant 12.500 élèves minimum inscrits dans l'enseignement ordinaire,
- constitué pour 6 ans,
- avec une possibilité de travailler en inter-niveaux / inter-réseaux au niveau des bénéficiaires,
- mise en place en septembre 2021

• Quelles seront les missions de ces pôles territoriaux ?

- Informer l'enseignement ordinaire (EO) des aménagements raisonnables
- Accompagner la mise en œuvre des aménagements raisonnables (AR) et les élèves à besoins spécifiques (BS)
- Proposer des outils pour les AR et pour les enfants BS
- Accompagner les élèves à BS dans le cadre des Intégrations Permanentes Totales (IPT)
- Accompagner les écoles dans le Plan de Pilotage pour la mise en œuvre des AR
- Augmenter l'inclusion des élèves à BS dans l'EO

• Missions du / de la coordinateur.trice du Pôle d'intégration :

- Accompagner les équipes éducatives dans la gestion des élèves à BS,
- Accompagner l'élaboration des dispositifs spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé
- Collaborer avec les centres PMS
- Assurer un rôle d'interface entre les ES et les EO,
- Contribuer à assurer le lien entre les différents partenaires internes et externes à l'école,



- Assurer les écoles dans l'information aux équipes éducatives, aux autres élèves, aux parents

En tant que directeur.trice de l'EO que dois-je faire ?

- M'affilier à un pôle
- Faire appel au PARI pour mieux accompagner les élèves à BS
- Faire (éventuellement) parti du Conseil de Pôle (un ou deux représentant de l'EO par Pôle)

Quel sera le phasage de mise en place des PT ?

2020	Les élèves en ITT passent en IPT au 31/05/20
01/09/20 au 30/06/2021	Les élèves en IPT génèrent 4 périodes de soutien
01/09/2021	Les EO sont affiliées à un PT

Quid des IPT dans les 5 prochaines années ?

21/21	Un élève en IPT génère 3,45 périodes
22/23	Un élève en IPT génère 2,95 périodes
23/24	Un élève en IPT génère 2,90 périodes
24/25	Un élève en IPT génère 2,90 périodes
25/26	Un élève en IPT génère 2,50 périodes

- Les périodes accordées en IPT sont mutualisées
- Les ES qui adhèrent au PT comme école partenaires voient leurs périodes transformées en points au niveau de l'encadrement général du PT
- Les ES non conventionnées reçoivent des périodes d'IPT pour les élèves concernés
- Les moyens transférés au PT peuvent engendrer des moyens de fonctionnement pour le PT

Critères à prendre en compte pour désigner un établissement spécialisé comme pôle :

- Avoir une expertise dans l'accompagnement en intégration (nombre d'élèves en intégration et nombre d'écoles coopérantes)
- Avoir une expertise dans l'accompagnement de mise en œuvre d'aménagements raisonnables
- Les Pôles développant des partenariats avec d'autres écoles spécialisées sont privilégiés
- Prise en compte des possibilités / impossibilités des établissements à développer leur offre d'enseignement, en particulier pour les établissements qui ont une offre limitée (secondaire)





6 Un pas plus loin... Dans notre diocèse...

Dès que l'idée des Pôles Territoriaux est apparue dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence, elle a fait son chemin au SEGEC...

Notre réseau s'est mis en réflexion et dès 2018, en rassemblant nos forces vives nous avons dégagé nos « déjà-là », notre expertise en Intégration, nos savoir-faire et savoir-être...

Notre diocèse de Namur-Luxembourg se voulant réactif, il a été décidé d'installer deux expériences pilote de PARI dans le Luxembourg et cela dès la rentrée 2018.

Ce sont deux écoles fondamentales spécialisées qui se sont lancées dans l'aventure : l'Enseignement Primaire Spécialisé libre d'Arlon et l'Ecole Fondamentale d'Enseignement Spécialisé du Mardasson à Bastogne.

Chacune accompagnées de leurs coordinatrices et avec leurs écoles coopérantes ont relevé le défi du PARI.

Le SEGEC et le SEDEF Namur-Luxembourg ont apporté leur soutien logistique et pédagogique au développement de ces projets...

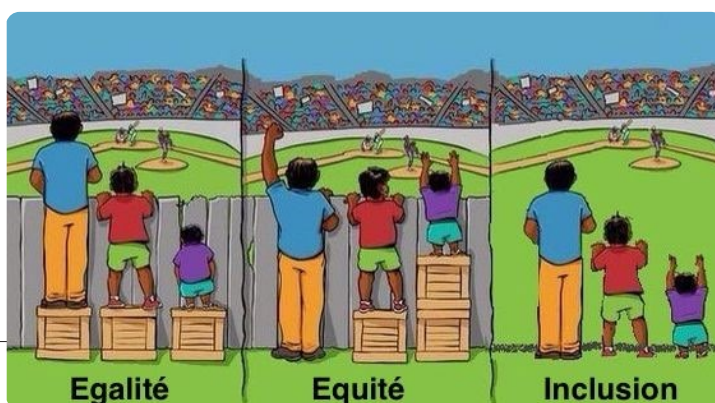
A la rentrée suivante, en 2019, ce sont deux écoles du Namurois qui se sont proposées pour relever à leur tour ce défi. Elles se sont « intégrées » dans le projet : l'école spécialisée des Capucines de Rochefort et l'EPS saint Berthuin de Malonne.



Il y a près de dix ans que nos écoles spécialisées appliquent la philosophie de l'Intégration dans notre diocèse et trois des quatre d'entre elles se sont dirigées vers l'Inclusion et cette nouvelle vision que doivent apporter les PARI.

Avec les écoles sièges, les écoles partenaires et les écoles collaborantes de Namur/Luxembourg un pas plus loin est déjà fait!

Reste maintenant à finaliser et contractualiser tout ce qui existe sur le terrain...



Egalité

Equité

Inclusion



Un accident de travail dans mon école...

Chaque P.O., chaque direction sait à quel point il est chronophage de déclarer un accident de travail d'un membre du personnel. Généralement, le dossier patiente un peu au coin du bureau, le temps de retrouver la circulaire adéquate qui précisera les formalités à accomplir.

Les Conseillers CoDiEC sont alors souvent sollicités pour accompagner P.O. et Direction dans les multiples questions relatives à cette démarche complexe. Il nous a donc semblé utile de rédiger une synthèse de l'essentiel des différentes formalités.

Bien entendu, cette synthèse ne dispense pas un recours aux complé-

ments repris dans les circulaires. Elle permettra néanmoins une réaction rapide et une mise à disposition immédiate de l'ensemble des référentiels nécessaires.

Le service juridique du SeGEC sera toujours une ressource disponible pour toute question spécifique sur le sujet.

Nous espérons déjà que ce document pourra être un outil de première ligne lorsqu'une telle situation se présentera dans un établissement.

**Pour les Conseillers CoDiEC,
Philippe Wagner**



QUE FAIRE ?



Instructions et démarches administratives en matière d'accidents de travail

- **Déclaration à effectuer**
- **Documents à transmettre aux services compétents**
- **Précisions par rapport à la couverture accidents de travail pour les différentes catégories de personnel:**
 - Personnel subventionné
 - Personnel sur fonds propres
 - APE, PTP
 - ALE
 - Stagiaires

Accident du travail, sur le chemin du travail

Définition

La loi du 03/07/1967 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, définit l'accident du travail comme étant

« L'accident survenu dans le cours et par le fait de l'exercice des fonctions et qui produit une lésion ».

Pour que l'accident soit reconnu comme accident du travail, la victime doit rapporter la preuve de 3 éléments:

- 1) **une lésion**
- 2) **et un évènement soudain**
- 3) **survenu dans le cours de l'exercice des fonctions.**

Notion d'accident sur le chemin du travail

La loi du 3 juillet 1967 (en son article 2, al. 3, 1°) **assimile l'accident survenu sur le chemin du travail à l'accident du travail** pour autant qu'il remplisse les conditions requises pour avoir ce caractère au sens de l'article 8 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Au sens de cet article 8, « le chemin du travail s'entend **du trajet normal que le travailleur doit parcourir pour se rendre de sa résidence au lieu de l'exécution du travail, et inversement** ».



En principe, le chemin du travail est donc soit le chemin du domicile vers le lieu de travail, soit le chemin du lieu de travail vers le domicile.

Cependant, ce même article prévoit des **extensions** et accepte de la sorte certains **détours nécessaires et raisonnablement justifiables** :

- détours pour conduire ou reprendre les enfants à la garderie ou à l'école,
- détours en raison de covoiturage.

P.O. et Direction s'en référeront principalement à la **circulaire 4746 du 25/02/2014** : « Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement ».



004746.pdf



Démarches admin -
accidents travail.doc

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4969

1. La déclaration de l'accident de travail

- Que doit faire la Direction ?

Compléter et faire compléter le formulaire de déclaration d'accident

« **ATTENTION!** Certains documents doivent être complétés et signés par le conseiller en prévention ».

Ce formulaire comprend :

- un volet administratif (modèle A),
- un volet médical (modèle B)
- un certificat médical (modèle C)

Une partie du volet administratif doit être remplie par la Direction, tandis que l'autre partie est remplie soit par la victime, soit par un supérieur hiérarchique si la victime est dans l'incapacité de la compléter du fait de son accident.

Le certificat médical (modèle C) doit être complété par le médecin.

FORMULAIRES à compléter



Déclaration d'
accident de travail.p

Afin de compléter les données concernant la PREVENTION (formulaire A), vous trouverez toutes les informations **aux pages 55 à 64** de la circulaire 4746.

http://enseignement.be/download.php?do_id=10183



La déclaration d'accident de travail (modèles A+B+C) doit être adressée en deux exemplaires (dont éventuellement un original et une copie) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FWB - AGE- SGAT

A l'attention de Madame Gaëlle DUHANT, Directrice

Bd Léopold II, 44 – Bureau 1E119

1080 BRUXELLES

accidents.travail.enseignement@cfwb.be

Si l'accident du travail s'accompagne d'une absence au travail, la Direction remet également à la victime un modèle de **certificat médical d'absence MEDEX** sur lequel il aura préalablement inscrit le numéro d'identification, le nom et l'adresse de l'établissement.

Lien vers certificat médical Medex

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/certificat_medical_medex.pdf

Remarque:

L'encodage des données relatives à l'accident de travail des membres du personnel des établissements subventionnés par la FWB dans le programme informatique PUBLIATO ne doit pas être effectué par le PO ou son délégué. C'est la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement qui est chargée d'enregistrer les données dans Publiato.

Si l'accident de travail concerne un **MDP temporaire** :

Faites remplir à **votre MDP temporaire** une **annexe 22 «accident du travail – déclaration d'incapacité de travail – MDP temporaire»** et l'envoyer au service de gestion du personnel concerné



Annexe 20 - FOND
2020-2021 - Acc du t



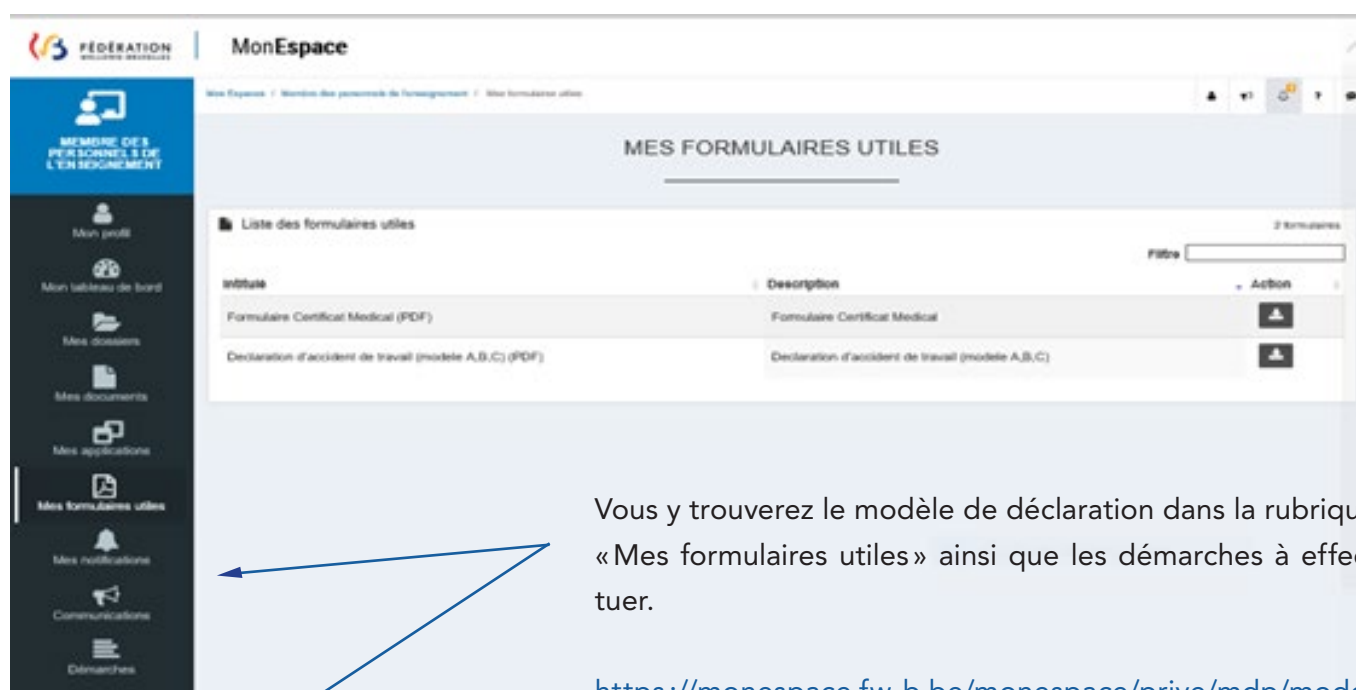
La déclaration d'un accident peut également se faire via l'application de la FWB



Mon**Espace**

Lien: [Mon Espace](#)

<https://monespace.fw-b.be>



Vous y trouverez le modèle de déclaration dans la rubrique « Mes formulaires utiles » ainsi que les démarches à effectuer.

<https://monespace.fw-b.be/monespace/prive/mdp/modèles.xhtml>

Notice d'information à destination des enseignants:

Que DOIT FAIRE LE MDP ? (avis destiné à l'affichage)



Carrières dans l'enseignement - ensi

- Le MDP envoie tous ses certificats d'absence (attention : certificat MEDEX **et pas CERTIMED**) à l'adresse suivante :

MEDEX
Place Victor HORTA, 40/10
1060 BRUXELLES

ou par voie électronique : Attesten.certificats@medex.belgium.be



Avant de demander un remboursement des frais médicaux, **la victime doit recevoir un courrier du MEDEX** l'informant qu'elle peut introduire la demande de remboursement selon les modalités indiquées dans ledit courrier.

En ce qui concerne le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitaliers, de prothèse et d'orthopédie imputables à l'accident du travail, le MEDEX – une fois que la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement lui a remis la reconnaissance de l'accident du travail – **transmet systématiquement à la victime** une notice expliquant **les modalités de remboursement, ainsi que des vignettes** destinées à être collées sur les notes et factures.

En cas d'hospitalisation entraînée par l'accident de travail:

Il convient de signaler à l'hôpital que l'assurance-loi est le **MEDEX**. Si l'hôpital demande le numéro du sinistre, vous devez indiquer le **numéro médical MEDEX**. Si l'hôpital demande le numéro de police d'assurance, il faut signaler que **l'arrêté royal du 24 janvier 1969 tient lieu de police**.

Il faut être attentif que le montant remboursé est limité au tarif INAMI (conventionné).

2. La couverture d'un accident du travail par l'assurance

PERSONNEL SUBVENTIONNE

Sont soumis à la réglementation en matière d'accidents du travail, **les membres du personnel définitifs, stagiaires, temporaires, auxiliaires ou engagés par contrat de travail, qui appartiennent :**

- **aux établissements d'enseignement subventionnés** auxquels est applicable la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (le Pacte scolaire) pour autant que le membre du personnel bénéficie d'une **subvention-traitement** à charge de la FWB ;
- **aux CPMS subventionnés** pour autant que le membre du personnel bénéficie d'une **subvention-traitement** à charge de la FWB.

Les membres du personnel des établissements subventionnés ne sont, dès lors, assurés que lorsqu'ils exercent des fonctions pour lesquelles ils bénéficient **d'une subvention-traitement**.

AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL :

Lorsque le membre du personnel ne bénéficie pas de l'assurance en accidents du travail, le pouvoir organisateur ou son délégué peut souscrire une police d'assurance pour les dommages corporels afin de couvrir les accidents dont pourrait être victime la personne.



• Personnel APE-PTP

Dans l'enseignement subventionné, et en référence au décret régional wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand, **les APE ne bénéficient pas** de la couverture d'assurance pour les accidents du travail organisée par l'arrêté royal du 24 janvier 1969, et ceci même s'ils travaillent dans la région de Bruxelles-Capitale étant donné qu'ils continuent de relever du Forem.

Lien: *circulaire CFWB 00700 du 28/11/2003*

http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000001/787_20031205_155442.pdf

• Personnel ALE

Les travailleurs relevant d'une agence locale pour l'emploi sont automatiquement assurés en accident de travail par l'ONEM.

• Stagiaires

Depuis le 01/01/2008 (A.R. du 13/06/2007), la couverture des accidents corporels dont sont victimes les élèves effectuant un stage est reprise dans l'assurance souscrite par le PO pour les membres du personnel sous contrat avec celui-ci.

• Autres

Tous les autres membres du personnel sous contrat avec le PO doivent être couverts en accident de travail conformément à la loi du 10/04/1971.

Modèle de certificat médical pour le personnel non subventionné



formulaire officiel
déclaration accident



LE NUMÉRIQUE : e-management et e-learning

Article cellule des conseillers pédagogiques
A partager avec votre équipe pédagogique

Publication
Un pas plus loin
Janvier 2020



Avec l'épreuve du confinement, nos établissements scolaires ont pour certains effectué un bond numérique en avant surprenant. La pandémie et l'incertitude qu'elle génère en termes de durée, nous force à mieux saisir les valeurs ajoutées réelles du numérique et de l'enseignement à distance parfois nécessaire. Doit-on encore se poser la question d'être pour ou contre le numérique ? La question du numérique pour les écoles n'est pas tant celle de l'équipement mais comment cela modifie durablement la notion d'apprendre. L'urgence de réfléchir à une vision fine des usages du numérique au service de l'apprentissage, au service du management, au service du travail collaboratif sans omettre l'aspect inéluctable des compétences de nos équipes et surtout celles de nos élèves et de leurs familles, semble en ces temps primordiale.

Gérer l'incertitude et rechercher les points d'appui pour continuer à vivre...

Dans les temps d'incertitude que nous vivons actuellement avec la pandémie, faire la part de ce qui est incertain est incontournable. Pour continuer à avancer, à vivre, à progresser, à se projeter, il est bien utile de rechercher les points d'appui, les éléments stables qui assurent la sé-

curité. Notre situation personnelle et professionnelle, la portée de nos actions collectives, comportent une part d'incertitude qu'il nous faut accepter. Au vu du contexte actuel, nous sommes certainement frustrés et insatisfaits de la gestion de l'exceptionnel, de l'inhabituel, du provisoire, du conjoncturel et pourtant tout n'est pas incertain. Nous pouvons encore croiser nos regards, avoir un langage vrai entre nous, faire confiance à nos responsables, expliciter au



mieux et relativiser l'impact de certaines décisions, questionner pour comprendre, respecter le rôle de chacun, partager nos craintes et construire des solutions ensemble, analyser les avantages et les inconvénients de nos choix, mettre à profit tout ce que notre expérience nous a appris, échanger au sujet de nos valeurs et nous ouvrir à l'idée de les vivre autrement.

Un peu d'histoire...

La révolution digitale est derrière nous, c'est une évidence. Cette transformation complète de la société touche le monde entier. Elle voit la plupart des individus interconnectés, offre de nouveaux services fondés sur la mobilité, le cloud,... Cette évolution touche un à un tous les secteurs, les dirigeants entrent dans une ère de déstabilisation permanente, leur seule certitude est qu'ils doivent désormais vivre avec l'incertitude et être capables d'agilité, de bouger vite, mais avec discernement. Cela implique d'élaborer une nouvelle stratégie, une nouvelle vision qui redéfinit la mission, les objectifs, l'organisation, la culture interne et l'écosystème dans son ensemble. Pour réussir, force est de constater qu'il est préférable d'anticiper les résistances au changement et surtout d'éviter de se contenter de rajeunir de vieux principes. Selon Keynes¹, «la difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes». Il s'agit de faire autrement.

Cette révolution numérique a changé la façon dont nous communiquons, dont nous nous informons, dont nous nous cultivons et parfois même dont nous achetons. Elle affecte le fonc-

tionnement de notre vie personnelle, sociale, professionnelle et la façon dont nous faisons face à la pandémie.

Pourtant, à l'école, on a parfois l'impression que cette révolution n'a pas vraiment eu lieu. Nos politiques publiques éducatives ont voulu soutenir cette évolution et impulser de profonds changements numériques. Cependant il semble parfois qu'une classe en 2020 ressemble fort à une classe des années 90. Il semblerait que ce qui se passe dans l'enseignement évolue beaucoup plus lentement que ce qui se passe dans le monde de l'entreprise ou dans les foyers. Un récent rapport de Digital Wallonia a mis en exergue la sous-utilisation par les enseignants wallons des outils numériques mis à leur disposition. Faute de formation, seuls 27% des enseignants disent se sentir à l'aise pour utiliser le numérique au service des apprentissages.

La stratégie numérique a été adoptée en octobre 2018 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles rejoignant ainsi les initiatives du Gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux qui visent à développer une vision numérique à long terme pour la société. Elle définit cinq axes d'actions complémentaires: définir les contenus et ressources numériques au service des apprentissages, accompagner et former les enseignants et les chefs d'établissement, définir les modalités d'équipement des écoles, partager /communiquer et diffuser, développer la gouvernance numérique. Indissociable du Pacte pour un Enseignement d'excellence, elle est un enjeu transversal pour le nouveau tronc commun, la transformation du métier de l'enseignant,

¹ John Maynard Keynes *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936)



la gestion de l'hétérogénéité des classes, le travail collaboratif, l'accompagnement et la formation, la diffusion de l'innovation pédagogique, le décroisement de l'école et des classes, mais aussi pour le pilotage du système scolaire et celui des établissements. Elle vise à terme à renforcer les compétences numériques des jeunes francophones.

Qu'est-ce que le e-learning et le e-management ?

Quelques définitions...

Selon Michel Kalika dans la revue française de gestion :

Le e-management peut se définir par l'intégration dans l'ensemble des processus de management : c'est-à-dire finalisation, organisation, animation, contrôle² des impacts et opportunités de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Selon Larousse en ligne :

Le e-learning est un mode d'apprentissage requérant l'usage du multimédia et donnant accès à des formations interactives sur Internet.

Ce qu'en dit la recherche...

La recherche dans le domaine du numérique éducatif se base sur des études variant selon les méthodes employées (expérimentale ou d'observation). Certaines veulent mesurer l'efficacité d'un outil numérique par rapport aux outils qui existaient précédemment. D'autres veulent décrire les usages du numérique dans les classes en visant certaines disciplines. Ces re-

cherches mettent en évidence différents types de données quantitatives ou qualitatives. Les situations expérimentales, qui doivent être bien contrôlées pour être « égales par ailleurs » sont souvent artificielles, elles ne correspondent pas à des situations de classe authentique. Malgré leurs limites importantes, les approches expérimentales sont les seules qui permettent d'établir objectivement l'apport d'un outil numérique à l'apprentissage et ou à l'enseignement.

Les approches descriptives, qui observent directement ou indirectement, par le biais de questionnaires ou d'entretiens, les usages d'outils numériques dans des situations authentiques, ne présentent pas les défauts des situations expérimentales. Cependant, ces approches décrivent, elles n'expliquent pas. Elles ne parviennent pas à isoler l'effet de telle variable liée à tel outil numérique, mais comprennent l'usage de celui-ci de façon globale, dans son contexte.

Neroni et al.³ (2019) ont étudié la relation entre les stratégies d'apprentissage et la réussite académique des étudiants en enseignement à distance. Les résultats montrent que la gestion du temps, de l'espace et de l'effort, ainsi que l'utilisation de stratégies cognitives élaborées, sont des prédicteurs de la réussite académique.

Edwards et Clinton⁴ (2018) se sont intéressés quant à eux à l'impact de la mise à disposition de vidéos de cours magistraux. Les étudiants avaient le choix de regarder la vidéo ou aller en cours. Les résultats montrent que lorsque la vidéo est disponible, les étudiants vont beaucoup

²Tabatoni, P. Jarniou, P., *Système de gestion*, PUF, 1975.

³Neroni & al *Learning and Individual Differences* Volume 73, July 2019, Pages 1-7

⁴Edwards, M. R., & Clinton, M. E. (2019). A study exploring the impact of lecture capture availability and lecture capture usage on student attendance and attainment. *Higher Education*, 77(3), 403-421.



moins en cours. Les étudiants qui vont quand même en cours obtiennent de meilleurs résultats à l'évaluation que ceux qui suivent les cours en vidéo. En n'allant pas en cours, ils ont tendance à prendre du retard, ne peuvent pas poser de questions à leur professeur, ni interagir. Les étudiants les plus motivés, les plus stratégiques, vont en cours et utilisent la vidéo comme support complémentaire. En d'autres termes, les apprenants qui s'engagent le plus dans la consultation des contenus additionnels sont ceux qui certainement en ont le moins besoin en raison de leur degré élevé de motivation et de compétences.

Des éléments de comparaison internationale montrent combien une intégration réussie du numérique à l'école suppose des qualités pédagogiques mais aussi organisationnelles. Selon une étude finlandaise, réalisée dans 20 écoles, il est nécessaire de centrer les méthodes d'enseignement d'apprentissage sur les élèves, ce qui inclut de connaître leur pratique numérique, notamment participative.

Les enquêtes ICILS de 2018 (International Computer and Information Literacy Study) ont évalué la capacité des élèves à utiliser un ordinateur pour collecter, gérer, produire et communiquer des informations à la maison et à l'école. Dans tous les pays ayant participé, les élèves avantagés socio économiquement obtiennent de bien meilleurs scores que les élèves désavantagés.

Dans leur ouvrage, Amadieu et Tricot⁵ (2014), mettent en évidence le fait que le numérique n'est qu'un outil, qui peut motiver les élèves certes mais pas systématiquement. Ce qui est important à leurs yeux, c'est la qualité du scénario pédagogique de l'enseignant. Ils insistent sur le contexte, certains apprentissages sont plus efficaces avec le numérique mais pas tous. C'est tel apprentissage avec tels élèves dans tel contexte. Par exemple, les images animées ou les simulateurs permettent une compréhension meilleure, à condition de permettre aux élèves d'apprendre d'abord des connaissances sur les systèmes qu'ils ont à apprendre. Le numérique permet d'adapter l'enseignement aux élèves car il y a bien une capacité des systèmes numériques à diagnostiquer les erreurs des élèves et à s'y adapter. Mais les résultats restent modestes. Finalement ne prêtons pas au numérique des vertus miraculeuses, rien ne vaut les interactions entre élèves et avec l'enseignant pour apprendre. Pour être motivé, il faut en effet croire que l'on est capable d'apprendre et de mettre en œuvre l'activité proposée.

Selon Lieury & Fenouillet⁶ (2013), d'autres leviers bien plus importants existent pour améliorer la motivation des élèves: concevoir des tâches adaptées au niveau et aux besoins des élèves, favoriser la prise de conscience d'une progression individuelle, diversifier les activités, travailler la perception de l'utilité des savoirs enseignés mais aussi des méthodes d'enseignement, etc.

⁵ Franck Amadieu, André Tricot, Apprendre avec le numérique. Mythes et réalités, Retz, 2014, ISBN 978-2-7256-3320-6

⁶ Lieury Alain et Fenouillet Fabien (2013). Motivation et réussite scolaire. Paris: 3ème Edition Dunod



Selon Hoang & Kunnan⁷, 2016 et Moore & MacArthur⁸, 2016, l'évaluation d'attendus a connu un développement majeur au cours de ces dernières années. Les travaux dans le domaine ont permis de concevoir des logiciels capables d'évaluer. Ces travaux ne prétendent pas évaluer aussi bien qu'un humain, mais ils peuvent être utilisés par les élèves avant de rendre leur travail leur donnant une première indication des points à améliorer. Dans une étude où des élèves ayant des troubles de l'apprentissage étaient comparés à des élèves ordinaires, Wilson (2017) a montré qu'après 5 révisions de leur travail, les progrès des élèves en difficulté étaient plus importants que ceux des élèves ordinaires.

En pratique...

En tant que directeur, il nous faut continuer à coordonner notre équipe dans le but commun de permettre les apprentissages malgré ce contexte particulier. C'est donc en collaborant que les enseignants partageront leurs ressources pour résoudre les problèmes et coopérer au service des élèves. Pour se faire, des plateformes collaboratives peuvent être créées et assurer la communication à l'équipe, aux parents, aux élèves. Ces plateformes permettent également d'assurer le suivi de chaque élève et offrent également aux enseignants l'opportunité de mutualiser leurs moyens. L'équipe pourra choisir en déterminant les avantages et les inconvénients de ces outils. Certaines ont un coût mais leur qualité de service en vaut la joie et le budget manolo peut servir à la financer.

Quelques exemples:

<https://www.questi.com/wafr/plate-forme-en-ligne-pour-les-ecoles-primaires/>

<https://teams.microsoft.com/>

<https://www.toutemonannee.com>

...

En tant qu'enseignant, il nous faut donc jongler à la fois avec le présentiel et le distanciel. Être capables de nous adapter à la vie des familles. Notre faculté d'agencer, notre flexibilité restent nos maîtres mots.

Dans un premier temps mieux comprendre les réalités familiales en réalisant une enquête pourrait s'avérer opportun. Questionner la présence d'ordinateur, de tablette, de connexion internet, d'imprimante (couleur ou pas) à la maison ou sur le lieu de travail, de disponibilité des outils (combien pour combien de personnes), de disponibilité des parents pour aider. Et malgré toutes ces informations être conscient de la difficulté pour les parents; être en télétravail, participer à une réunion et en même temps aider son enfant à réaliser la tâche demandée par l'enseignant, répondre aux demandes sur le menu du souper, se demander qui a sonné à la porte et sortir le chien qui profite pour être insistant peut être risible une fois mais finit par générer stress et grande fatigue.

Le numérique rend possible de multiples formes de flexibilité temporelle, qui permettent de prendre en compte le rythme de travail des élèves. Cette souplesse concerne également la diversification des ressources et des activités

⁷ Hoang, Giang Thi Linh; Kunnan, Antony John *Language Assessment Quarterly*, v13 n4 p359-376 2016

⁸ Moore, Charles A. MacArthur. "Student Use of Automated Essay Evaluation Technology During Revision" *Journal of Writing Research* 8.1 (2016):149-75



proposées. Le présentiel quant à lui garantit le maintien du lien physique avec les élèves, le guidage, qui, s'il vient à manquer peut engendrer l'abandon. Il est clair que le numérique ne peut être détaché de l'enseignement en présentiel et nécessite que les activités soient organisées autour d'objectifs précis, spécifiques et progressifs. En ce sens, la technologie est au service des objectifs d'apprentissage.

Des applications en ligne permettent de créer des activités suivant des modèles préétablis ou de se laisser porter par sa propre envie d'être novateur.

Quelques exemples:

<https://learningapps.org/home.php>

http://www.salle-des-profs.be/?page_id=2730

En conclusion, le e-management se nourrit à la fois de l'approche ancienne adaptée au contexte actuel et de pratiques nouvelles de la communication. Ce serait céder à l'enthousiasme que de penser que le management traditionnel va rapidement céder la place au e-management.

Pour susciter l'innovation, il reste important de susciter la réflexion plutôt que d'imposer une vision. Le directeur reste le facilitateur et l'animateur de l'expérience collaborative. C'est un leader d'influence pour promouvoir le co-working, diriger ses enseignants sachant qu'on n'arrive à rien seul.

Pour les enseignants, le e-learning peut les aider à améliorer leurs approches pédago-

giques et l'évaluation des apprentissages des élèves. L'ampleur des effets peut être atténuée par le niveau de compétence des enseignants à utiliser efficacement les outils et les ressources d'apprentissage. Ce constat pose la question du décalage entre les apports potentiels des outils numériques et les usages qu'en font les enseignants et les élèves. La formation et l'accompagnement des enseignants pour intégrer ces outils dans leurs pratiques sont donc centraux. Les relations qui s'instaurent via le numérique entre l'École et la famille ne peuvent s'inscrire que dans une continuité des pratiques déjà existantes.

Notre autonomie, notre responsabilité, nos espoirs

Gageons que cette nouvelle approche nous aura permis de nous enrichir de nos diverses expériences par les essais, les erreurs, les audaces et les tâtonnements.

Gageons que nos équipes identifieront leurs besoins et trouveront ensemble les leviers pour réussir les défis de ce bouleversement.

Gageons que nos équipes viseront un changement proche de la réalité de nos élèves, de nos familles et que le lien social sera entretenu avec ceux qui en ont le plus besoin.

Gageons que la collaboration en équipe se sera intensifiée et que pour faire la nique à la dis-



tanciation physique nous échangerons encore plus pour échapper à la solitude, pour mettre en valeur nos ressources, pour mutualiser nos moyens, pour redéfinir nos stratégies communes, pour ajuster nos actions, pour sortir plus forts encore de cette épreuve.

Gageons que face à la pression du quotidien, nous n'oublierons pas de continuer à échanger sur les sujets essentiels de notre métier et que l'élève restera au centre de nos préoccupations.



SEMINAIRE DES DIRECTIONS DU FONDAMENTAL HOUFFALIZE 2021

Comme chacun le sait, les conditions sanitaires ont eu raison du traditionnel rendez-vous des directions au séminaire à Houffalize pour les directions du fondamental.

Mais la Focef ne les laisse pas tomber !

En effet, pour satisfaire les besoins en formation des directions du fondamental, la Focef propose cette année un programme de formations avec un dispositif modifié qui tient compte des circonstances et de la réalité.

Pour les directions des 1^e et 2^{ème} vagues engagées dans les Plans de Pilotage, une petite vingtaine de modules sont proposés aux dates prévues initialement pour les séminaires.

Ces modules se donneront à distance, par des formateurs aguerris aux techniques de formation en ligne, qui sauront

proposer des formules dynamiques et innovantes.

Ces formations seront organisées avec une adaptation du volume d'heures et des horaires qui permettent une certaine disponibilité des directions pour leur école.

Pour le confort de la direction et le respect des formateurs ainsi que



des autres participants, il est cependant conseillé que les Pouvoirs Organisateurs autorisent leur direction à suivre cette formation depuis leur domicile.

Un programme détaillé a été envoyé début décembre.

Ces modules seront ouverts à toutes les directions du 1er et du 2ème tiers, sans distinction de diocèse (excepté le module numérique)

Début décembre, après information, toutes les directions ont pu prendre un temps pour faire leur choix.

Les inscriptions ont eu lieu, pour tous, entre le 14 décembre à 7h00 et le 16 décembre à 20h00. Elles ont été enregistrées par ordre d'arrivée des inscriptions.

Dans le cas où certaines directions n'auraient pas obtenu de place pour la formation souhaitée, la Focef analyse actuellement la faisabilité de reprogrammer certains modules fin août.

Pour les directions de la 3ème vague engagée dans les Plans de Pilotage, la Focef a souhaité maintenir une programmation axée sur les ateliers de la Fédération initialement prévus. Ces ateliers se veulent une ressource d'inspiration pour les directions lorsque celle-ci et leurs équipes seront

amenées à relancer l'élaboration des plans de pilotage, ralentis par la crise que nous connaissons.

Ces ateliers seront également proposés aux dates prévues pour les séminaires. Ils se dérouleront à distance.

Si chacun regrette aujourd'hui l'annulation d'un séminaire résidentiel qui favorisait l'échange entre pairs et le contact avec les services diocésains, chacun se réjouit d'avoir pu maintenir ce temps de formation précieux pour les directions.

Nul doute que cette nouvelle expérience apportera d'ailleurs son lot d'enseignements pour les organisations à venir.

Pour la FoCEF

Christophe Mouraux, Directeur,
Marie Wallemme et **Adeline Rogier**,
gestionnaires de formation





Propositions de formations pour les écoles de l'enseignement spécialisé du diocèse de Namur-Luxembourg.

Inscriptions:

<http://lenseignement.catholique.be/cecafoc> à partir du 18/12

En ligne 20sps309a - « L'outil numérique pour les élèves à besoins spécifiques » par Maïté Pire

Dates:

2 jours en asynchrone pendant 2 semaines: du 08/02/2021 au 19/02/2021 et le mercredi 24/02 après-midi, de 13h à 16h en synchrone

Descriptif:

À ce jour la question de la mise en place de l'outil informatique pour un jeune présentant des troubles d'apprentissage est de plus en plus posée. Un tel projet est souvent vu comme un défi. Dans cette formation vous y découvrirez le processus de mise en place de l'outil informatique à l'école. De l'adaptation de l'outil aux besoins du jeune, de la découverte des différents logiciels et des points clés de l'apprentissage, à l'accompagnement et l'introduction en classe.

Maîtrise de l'outil informatique (notion de base) Connaissance sur les troubles dys.

Les participants doivent apporter un ordinateur portable WINDOWS avec idéalement le logiciel word pré installé.

Les participants recevront une clé USB avec un accès à tous les logiciels qui seront abordés dans la formation et plein d'outils et de documentation sur le sujet de la formation.



En ligne 20sps306a - « Accompagner ses élèves grâce aux neurosciences et à la méditation de pleine présence » par Mireille Vergucht

Dates : 14/01/2021 et 01/02/2021

Descriptif :

La connexion à soi et la gestion de ses émotions sont deux enjeux fondamentaux en cette période compliquée.

- *Voyage dans mon cerveau : aider à comprendre les spécificités du cerveau adolescent et son fonctionnement.*
- *Visite du camp fortifié de mes émotions : développer une compréhension plus fine de ses émotions, de leur utilité et de la gestion de soi.*
- *Construction de ma bulle de bien-être et de sérénité : découvrir, pratiquer et partager des exercices ciblés de méditation et de visualisation afin d'accompagner l'élève dans la concentration et dans l'attention.*

En ligne 20sps307a - « La psychologie positive au service de la motivation » par Amélie Dierckx de Casterlé

Date : 23/02/2021

Descriptif :

Depuis quelques années, nous avons la chance de mieux connaître les mécanismes impliqués dans le bien-être, la compétence, la motivation et l'estime de soi. Il s'agit donc de dresser un état des lieux de la « positive attitude ».

La formation proposera des outils de questionnement, des moyens simples et efficaces pour aider l'adulte et l'élève à :

- Interroger et clarifier leurs **croyances** et leurs **préjugés** face à l'école,
- Connaître et s'appuyer sur leurs **qualités** et leurs **atouts** pour se motiver,
- Définir les **24 forces** (M. Seligman) et leurs spécificités,
- Améliorer **l'image de soi** grâce au renforcement positif,
- Se connecter à une nouvelle **vision de soi** au service d'un rendement plus efficace et plus agréable dans les apprentissages,
- Se connecter à leurs ressources personnelles et donner des pistes pédagogiques positives et ludiques dans le même sens,
- Identifier certaines difficultés émotionnelles afin de les appréhender autrement,
- Trouver la force d'accompagner et d'encourager,
- Mettre en place des stratégies pour changer de regard, entretenir l'harmonie et sortir des conflits.



En ligne 20sps310a - « Comprendre les élèves à besoins spécifiques et les accompagner »
par Perrine Bigot

Date : à confirmer

Descriptif :

15 % des élèves sont atteints de Troubles d'Apprentissages divers : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie, dysgraphie, troubles de l'attention, hyperactivité...

Pourtant intelligents, ces élèves sont en grande difficulté à l'école et sont très vite démotivés si on ne les identifie pas rapidement.

Il existe des moyens simples et efficaces pour permettre à ces élèves d'apprendre comme les autres et de s'épanouir à l'école malgré leurs difficultés.

Cette formation a pour objectif d'aider les enseignants à mieux identifier les élèves atteints de troubles d'apprentissage et à mieux les accompagner dans leur scolarité.

En présentiel (lieu à définir) 20sps308a - « La dactylo pour les dys » par Sophie Leclère

Date : 26/04/2021

Descriptif :

Enseignement de l'utilisation du clavier (apprentissage de la frappe) aux élèves à besoins spécifiques (équipés d'un Ipad ou autre moyen numérique), l'acquisition de méthodes d'apprentissages en dactylographie, découverte des étapes à entreprendre, des erreurs à ne pas commettre et des éléments importants à tenir à l'œil.





Propositions de formations pour les écoles de l'enseignement ordinaire du diocèse de Namur-Luxembourg.

Inscriptions en ligne :

<http://lenseignement.catholique.be/cecafoc/formations.html>

En ligne – 20nam030a – « S'inspirer d'expériences innovantes et stimuler les qualités nécessaires à la réussite » par Aude Piccolo

Dates : 08/02/2021 et 26/02/2021

Descriptif :

Cette formation est une invitation à découvrir des approches pédagogiques issues d'horizons divers et variés pour instiller un nouveau souffle dans les pratiques d'enseignement.

Contenu

- Définir ou actualiser les notions de réussite et de motivation.
- S'interroger sur le positionnement de l'enseignant et de l'élève dans le contexte actuel.
- Découvrir des initiatives récentes intéressantes en matière de pédagogie.
- Utiliser des outils concrets et innovants au service de l'apprentissage.
- S'inspirer de ce qui fonctionne pour lancer une nouvelle dynamique dans sa classe.



En présentiel – Maison diocésaine de Namur – 20nam021a – «Etre accompagnateur PIA, 20 fiches pour accompagner les élèves» Par Sophie VandenPlas

Dates : 08/03/2021, 09/03/2021 et 15/03/2021

Descriptif:

Prenons le temps de définir clairement le rôle de l'accompagnateur PIA, d'identifier ses missions et de remplir sa boîte à outils. Vingt fiches méthodologiques seront présentées et manipulées par les participants afin de les outiller pour accompagner, guider et conseiller leurs élèves. Organisation, gestion du temps, adaptation au changement, création de routines, stratégies d'étude... voici quelques-unes des fiches qui seront travaillées.

Les compétences professionnelles développées sont les suivantes: - une définition claire du rôle et de la posture de l'accompagnateur PIA - Identifier précisément les besoins des élèves au niveau méthodologiques. - rédiger un objectif SMART avec les élèves et développer des moyens efficaces - disposer d'un matériel méthodologique en lien avec les besoins des élèves - travailler de manière collaborative

En ligne – 20nam026a – «Les outils du coaching pédagogique pour enrichir sa pratique professionnelle» par Mireille Vergucht

Dates : 11/01/2021 et 26/01/2021

Descriptif:

Il s'agira essentiellement de proposer des méthodes de clarification pour aborder certains problèmes récurrents. Le coaching ouvre une voie nouvelle dans la réflexion et le questionnement.

- Accompagner la parole et faire émerger les difficultés, les révoltes, les découragements grâce au questionnement du coach.
- Recevoir des matrices d'analyses, des modèles d'engagements, des feed-back visuels.
- Outiller la réflexion personnelle de l'étudiant, clarifier sa posture, définir son engagement.
- Nourrir les besoins de la classe sur le plan de l'appartenance, de la puissance individuelle, de la sécurité et de la liberté.



En ligne – 20nam027a – «Créer du lien avec les élèves malgré la barrière des écrans» par Amélie Dierckx de Casterlé

Date : 15/01/2021

Descriptif:

Découvrir quelques outils pour cultiver au mieux la dimension humaine de l'enseignement avec le distanciel quand on n'est pas (encore) un as de la technologie

- Créer un cadre sécurisant pour soi et pour son entourage.
- Explorer et choisir des rituels favorables au bien-être et à la motivation.
- Adopter un comportement porteur de succès.
- Identifier ses propres ressources et ne pas attendre trop de l'environnement pour agir.
- Découvrir des astuces et outils comme genial.ly pour insuffler des petites bulles d'air.
- Partager des expériences et des idées pour gérer le contexte incertain.
- Se (re)situer individuellement dans le contexte actuel.
- Conscientiser et déposer ses émotions et ressentis.
- Se reconnecter à ses forces et à sa motivation.
- Découvrir un kit antistress et d'introspection pour repartir plus léger.

En ligne – 20nam028a – «Autocoaching : un outil ludique et innovant» par Raphaël Sentjens

Dates : 19/01/2021 et 01/02/2021

Descriptif:

Et si vous découvriez un outil de coaching sous forme de jeu ?

«Auto coaching» peut vous aider à y voir plus clair dans votre vie personnelle ou professionnelle, mais également servir d'outil d'orientation pour les jeunes.

Ce coaching particulier sert à identifier des envies, à formuler des objectifs, à mettre en place des activités, à prendre certaines résolutions et à s'y tenir.

Les différentes étapes vous feront voyager à travers une véritable banque de données issue du développement personnel qui vous aidera à comprendre et structurer certains de vos mécanismes de fonctionnement mais aussi à trouver vos propres réponses.

Contenu de la formation

Présentation et prise en main de la méthode «Auto-coaching» :

- Introduction,
- Définition des 8 domaines de l'épanouissement,
- Réalisation d'une session complète (jeux, questions, partages, ressources) :



- Satisfaction
- Energie
- Activités
- Gestion du temps
- Relationnel
- Bilan

Cet outil de coaching est envisagé comme un véritable jeu de société, avec des pions, des cartes et un carnet de note.

Chaque étape comprend une phase de réflexion visuelle, une phase de questionnement, une phase de partage et une phase de débriefing

En ligne – 20nam029a – « Aider les jeunes à trouver leur orientation professionnelle » par Eglantine Wéry

Dates: 21/01/2021 et 25/01/2021

Descriptif:

La formation permettra aux enseignants de:

- Amener les jeunes à se poser les bonnes questions.
- Pouvoir prodiguer aux adolescents de bons conseils.
- Donner des outils pratiques pour permettre aux jeunes de se découvrir et se révéler et prendre ainsi conscience de leurs valeurs, leurs talents, leurs rêves.
- Aider les élèves à se fixer des objectifs en cohérence avec leurs compétences et leur motivation.

En ligne 20fed067a – « Booster les potentiels humains » par Jean-Marc Loutsch

Un cycle de 6 téléconférences en soirée (de 20h à 21h15):

6 leviers pour booster votre vie d'enseignant et vous permettre d'initier des changements positifs!

18/01/2021 : Je vois la vie en rose

28/01/2021 : Besoin de rien ? Envie de moi ?

08/02/2021 : Plaisir et compétence se marièrent et eurent beaucoup d'enfants

22/02/2021 : Parcours d'orientation : où sont mes boussoles ?

04/03/2021 : Stop aux pollutions !

15/03/2021 : Pilotage manuel de la machine automatique

Plus d'informations sur les contenus de chacune des conférences sur <http://lenseignement.catholique.be/cecafoc/formation.html>... code formation 20fed067a



À la rencontre de l'encyclique du Pape François « Fratelli tutti »

C'est le jour de la fête de Saint François d'Assise que le Pape François signe cette encyclique qu'il a intitulée « Fratelli tutti », expression en italien tirée d'un écrit du Saint qui s'adressait « à tous ses frères et sœurs, pour leur proposer un mode de vie au goût de l'Évangile ». C'est d'une « fraternité ouverte qui permet de reconnaître, de valoriser et d'aimer chaque personne... » dont va nous entretenir le Pape au long des 216 pages.

Nous avons choisi de vous immerger dans cette encyclique en 3 temps.

La première partie vous proposera **un florilège d'extraits** retenus, en vous livrant 12 pensées du pape, choisies selon notre sensibilité.

La deuxième partie consistera en **une réflexion sur le titre** de l'encyclique et ses prolongements possibles dans nos écoles.

La troisième partie présentera une réflexion de François au sujet de « **L'abandonné** » que nous avons mis en corrélation avec notre réalité de l'enseignement, plus spécialement en ces temps Covid ainsi que les pensées du Pape autour des thèmes **du rêve, de la solidarité et de la communauté** mis en parallèle avec nos écoles.

1. Florilège* des pensées du pape, extraites de « Tous frères »

La connexion numérique ne suffit pas pour construire des ponts, elle ne suffit pas pour unir l'humanité. §43

Faits pour l'amour, nous avons en chacun de nous « une loi d'extase » : sortir de soi-même pour trouver en autrui un accroissement d'être. §88



Notre relation, si elle est saine et vraie, nous ouvre à d'autres qui nous font grandir et nous enrichissent. (...) L'amour authentique, à même de faire grandir, et les formes les plus nobles d'amitié résident dans des cœurs qui se laissent compléter. §89

L'arrivée de personnes différentes, provenant d'un autre contexte de vie et de culture, devient un don, parce que «les histoires de migrants sont aussi des histoires de rencontre entre personnes et cultures: pour les communautés et les sociétés d'accueil, ils représentent une opportunité d'enrichissement et de développement humain intégral de tous. §133

La conscience d'avoir des limites ou de n'être pas parfait, loin de constituer une menace, devient l'élément pour rêver et élaborer un projet commun. §150

La faim est un crime. §189

Si je réussis à aider une seule personne à vivre mieux, cela justifie déjà le don de ma vie. §195

La recherche d'une fausse tolérance doit céder le pas au réalisme dialoguant de la part de ceux qui croient être fidèles à leurs principes mais qui reconnaissent que l'autre aussi a le droit d'être fidèle aux siens. Voilà la vraie reconnaissance de l'autre que seul l'amour rend possible et qui signifie se mettre à la place de l'autre pour découvrir ce qu'il y a d'authentique, ou du moins de compréhensible, dans ses motivations et intérêts! §221

Il est cependant possible de choisir de cultiver

la bienveillance. Certaines personnes le font et deviennent des étoiles dans l'obscurité. §223

Et comme Marie, la Mère de Jésus, nous voulons être une Eglise qui sert, qui sort de chez elle, qui sort de ses temples, qui sort de ses sacristies, pour accompagner la vie, soutenir l'espérance, être signe d'unité (...) pour établir des ponts, abattre les murs, semer la réconciliation. §276

Mais nous chrétiens, nous ne pouvons pas cacher que si la musique de l'Evangile cesse de vibrer dans nos entrailles, nous aurons perdu la joie qui jaillit de la compassion, la tendresse qui naît de la confiance, la capacité de la réconciliation qui trouve sa source dans le fait de se savoir pardonnés et envoyés. Si la musique de l'Evangile cesse de retentir dans nos maisons, sur nos places, sur nos lieux de travail, dans la politique et l'économie, nous aurons éteint la mélodie qui nous pousse à lutter pour la dignité de tout homme et de toute femme. (...) Pour nous cette source de dignité humaine et de fraternité humaine se trouve dans l'Evangile de Jésus-Christ. C'est de là que surgit pour la pensée chrétienne et pour l'action de l'Eglise le primat donné à la relation, à la rencontre sacrée de l'autre, à la communion universelle avec l'humanité toute entière comme vocation de tous. §277

**Notre Dieu, Trinité d'amour,
Par la force communautaire de ton intimité divine
Fais couler en nous le fleuve de l'amour universel.
Donne-nous cet amour qui se reflétait dans**



les gestes

De Jésus

Dans sa famille de Nazareth et dans la première communauté chrétienne.

Accorde aux chrétiens que nous sommes de vivre l'Évangile

Et de pouvoir découvrir le Christ en tout être humain,

Pour le voir crucifié

Dans les angoisses des abandonnés et des oubliés de ce

Monde

Et ressuscité en tout frère qui se relève.

Viens, Esprit Saint, montre-nous ta beauté

Reflétée en tous les peuples de la terre,

Pour découvrir qu'ils sont tous importants, que tous

Sont nécessaires, qu'ils sont des visages

Différents de la même humanité que tu aimes. Amen

(Page 213)

- Pour ce florilège, nous utilisons l'édition parue aux éditions Salvator/Fidélité
- * ce florilège (étym.: « cueillette de fleurs »), évidemment subjectif, est en soi difficile à réaliser tant, dans les encycliques du Pape François, chaque mot porte, chaque phrase est nourrissante, chaque paragraphe interpelle. Nous vous invitons, dès lors, si vous le souhaitez à prendre connaissance de l'encyclique dans sa totalité. <https://eglise.catholique.fr/vatican/encycliques/lencyclique-fratelli-tutti/>

2. Un titre qui en dit beaucoup : Fratelli Tutti

TOUS FRÈRES

Deux mots.

Cette expression balance entre évidence et défi.

Le Pape François nous invite à développer et à promouvoir la fraternité et l'amitié sociale dans notre monde actuel.

Quel écho cette encyclique peut-elle avoir dans le monde de l'enseignement ? Comment faire vivre ces idées de base ? Comment les façonner pour en faire quelque chose de concret ?

Plusieurs pistes pourraient être envisagées :

- Le titre de l'encyclique pourrait être exploité comme thème d'année.
- Le thème serait alors l'occasion de souligner l'importance de la fraternité et de l'amitié au sein d'une classe et de s'arrêter sur tous les possibles que permet une ambiance vécue dans cet esprit.
- Les idées de base du texte seraient travaillées en lien avec les questions des migrants, des SDF... Nous sommes tous frères appartenant à la famille des humains et appelés à un engagement solidaire et fraternel.
- Le proverbe africain suivant pourrait être affiché dans les couloirs de l'école. Un échange en



classe pourrait avoir lieu autour de cette affiche.

-

Me promenant dans la montagne, j'ai aperçu un fauve...

En m'approchant, j'ai vu que c'était un homme,
En m'avancant encore, J'ai reconnu un frère.

Il y a aussi ce chant de Théo MERTENS

Refrain :

Tout homme est un frère,

Tout homme est né de Dieu.

Enfant d'un même Père qui nous aime dans les cieux.

Couplets :

1. Ouvre nos yeux aux mal-aimés, aux méconnus, aux oubliés.

Fais-nous rejoindre dans les rues la grande foule des exclus.

Refrain

2. Ouvre nos cœurs aux démunis, aux rejetés du fond des cours.

Fais-nous témoins dès aujourd'hui de ta tendresse, de ton amour.

Refrain

3. Ouvre nos bouches pour crier: un monde neuf est annoncé.

Rends à chacun la dignité d'homme debout et libéré.

Refrain

3. Extraits choisis de l'encyclique, mis en parallèle avec le monde de l'enseignement

L'abandonné

« Jésus raconte qu'il y avait un homme blessé, gisant sur le chemin, agressé. Plusieurs sont passés près de lui mais ont fui, ils ne se sont pas arrêtés. C'étaient des personnes occupant des fonctions importantes dans la société, qui n'avaient pas dans leur cœur l'amour du bien commun. Elles n'ont pas été capables de perdre quelques minutes pour assister le blessé ou du moins pour lui chercher de l'aide. Quelqu'un d'autre s'est arrêté, lui a fait le don de la proximité, a personnellement pris soin de lui, a également payé de sa poche et s'est occupé de lui. Surtout, il lui a donné quelque chose que, dans ce monde angoissé, nous thésaurisons tant: il lui a donné son temps. Il avait sûrement ses plans pour meubler cette journée selon ses besoins, ses engagements ou ses souhaits. Mais il a pu tout mettre de côté à la vue du blessé et, sans le connaître, il a trouvé qu'il méritait qu'il lui consacre son temps. »

En ces temps troublés, différents, menaçants, donner son temps à l'élève qui se trouve sur le bord de la route est loin d'être évident. L'énergie accordée à « ceux qui fonctionnent » est déjà grandement plus grande qu'à l'habitude. Nos cours sont mis à mal, nous devons trouver une autre façon de fonctionner, l'école requiert d'autres organisations, sans cesse modifiées. Le temps est compté et largement dépassé chaque journée. Nous sommes déjà tous, acteurs de l'enseignement, de « bons samaritains » journaliers. Pourtant, il faut encore trouver, au-delà de ces immenses journées, du temps pour ceux qui n'ont pas réussi à se rendre sur cette route



laborieuse et sont restés dans le fossé. Les plus démunis qui n'ont pas le matériel nécessaire, les élèves et professeurs qui n'arrivent pas à se débrouiller avec tous ces moyens numériques que certains utilisent si facilement, les élèves foncièrement auditifs qui se retrouvent submergés de consignes écrites, les dyslexiques qui pleurent sur les PDF, les parents qui n'osent pas dire qu'ils ne suivent plus, que les feuilles imprimées ne peuvent pas remplacer le dîner du soir... Ce sont là nos abandonnés, ceux pour lesquels il faudra s'arrêter et prendre le temps d'analyser leurs peurs, leurs besoins. Ceux qu'on essaiera de remettre sur la route en décidant de ne pas fermer les yeux.

« Nous devons reconnaître la tentation, qui nous guette, de nous désintéresser des autres, surtout des plus faibles. Disons-le, nous avons progressé sur plusieurs plans, mais nous sommes analphabètes en ce qui concerne l'accompagnement, l'assistance et le soutien aux plus fragiles et aux plus faibles de nos sociétés développées. Nous sommes habitués à regarder ailleurs, à passer outre, à ignorer les situations jusqu'à ce qu'elles nous touchent directement. »

Nous, acteurs de l'enseignement sommes alphabétisés à l'aide et l'accompagnement. Accompagner est l'une de nos missions les plus importantes. Bien sûr, nous avons aussi, parfois, la tentation d'accélérer, rejoindre le plaisir de transmettre, d'enseigner, d'éduquer, de remettre de somptueux diplômes aux plus brillants. Mais cela ne serait finalement que reproduire les actions de notre société. L'accompagnement des plus faibles et des plus fragiles est l'essence de notre enseignement. Nous ne

pouvons ignorer les désarrois, les décrochages car ils sont notre quotidien.

« En effet, nos multiples masques, nos étiquettes et nos accoutrements tombent : c'est l'heure de vérité ! Allons-nous nous pencher pour toucher et soigner les blessures des autres ? Allons-nous nous pencher pour nous porter les uns les autres sur les épaules ? C'est le défi actuel dont nous ne devons pas avoir peur. En période de crise, le choix devient pressant : nous pourrions dire que dans une telle situation, toute personne qui n'est pas un brigand ou qui ne passe pas outre, ou bien elle est blessée ou bien elle charge un blessé sur ses épaules. »

L'heure de vérité, l'heure de crise, c'est l'heure d'enseigner en période Covid. C'est le moment de charger sur nos épaules ceux qui sont blessés. C'est l'instant où nous devons faire preuve d'une solidarité immense. Aider ceux qui ne s'en sortent pas, parce que nous avons la chance d'avancer encore. Partager nos savoirs, nos expériences, nos trouvailles. Laisser les plus forts aider les plus faibles. Imaginer, sans cesse, de nouvelles façons de faire, même si parfois, nous sommes déstabilisés.

« Il existe de nombreuses façons de passer outre qui se complètent : l'une consiste à se replier sur soi-même, à se désintéresser des autres, à être indifférent. Une autre est de ne regarder que dehors. L'imposture du "tout va mal" a pour réponse "personne ne peut y remédier", "que puis-je faire ?". On alimente ainsi la désillusion et le désespoir, ce qui n'encourage pas un esprit de solidarité et de générosité. »



Oui, tout va mal ; oui, tout est difficile et nous nous sentons d'une impuissance extrême. Qui suis-je pour contrer cette épidémie ? Nous sommes des grains, des semences nouvelles. En laissant le défaitisme et le désespoir de côté, en avançant petit pas après petit pas, nous traversons. Non pas les yeux fermés, braqués sur l'arrivée, mais les bras ouverts, prêts à charger sur notre monture ceux qui se sont assis sur le bord de la route. Nous avancerons moins vite, c'est certain. Nous n'atteindrons pas tous les objectifs, et alors ? Si nous n'avons abandonné personne, nous aurons gagné. Arriver en passant outre renierait les fondements de notre profession.

J'ai vu sur le chemin un être. Il tenait par la main de petits enfants. L'un était écorché au genou et ralentissait la marche. Deux autres étaient grimpés sur le dos du marcheur. Les plus grands autour de lui soutenaient les petits. Ils avançaient le sourire aux lèvres, malgré la situation. A chaque carrefour, ils en croisaient d'autres. Ainsi que des points relais où des équipes réapprovisionnaient la troupe. Pas seulement en matériel. Aussi en gratitude et en merci. Certains s'occupaient du fléchage, de la maintenance. Chacun apportait son savoir-faire.

C'était une école.

Créer et rêver, ensemble

« Chaque jour nouveau est une célébration du privilège qui t'est donné de pouvoir endosser un rôle de guide. **Chaque instant pédagogique est une création.** »

« **Chaque jour, une nouvelle opportunité** s'offre à nous, nous entamons une nouvelle étape. (...) »

« Nous disposons d'un espace de coresponsabilité pour pouvoir commencer et **générer de nouveaux processus et transformations.** »

La sinistrose embrume nos sens, l'incertitude et l'inquiétude font « la une » de nos écrans... et l'urgence de nos préoccupations surcharge nos agendas déjà surbookés.

En cette période critique, nos jeunes sont touchés dans leur profond intérieur. Leur propension à rêver, à vouloir refaire le monde, si chère à leur âge, est comme écorchée vive, privée de lendemain.

Aujourd'hui, l'espérance doit être ravivée dans les cœurs. Pour nos jeunes, elle peut être stimulée par des rencontres et des échanges significatifs, jalonnant leur existence de repères, les aidant à rebondir, à croire en leur potentiel ou à puiser en eux-mêmes des ressources pour aller de l'avant.

Nous sommes ces rencontres dont nos jeunes ont besoin ! Enseigner, éduquer, être témoins par nos attitudes et nos manières d'être, être guides, se tenir debout, être « en-vie » pour donner l'envie... Un acte de création en somme car il faudra trouver son propre style, se raconter, sortir de soi, se réinventer chaque jour. Tout comme être artisan d'éveil pour pouvoir écouter les silences, accueillir les doutes, valoriser les progrès, rouvrir le champ des possibles, remettre en route...



Être là, tout simplement là, et composer la relation avec les élèves comme une œuvre originale.

«L'individualisme ne nous rend pas plus libres, plus égaux, plus frères. La simple somme des intérêts individuels n'est pas capable de créer un monde meilleur pour toute l'humanité. Elle ne peut même pas nous préserver de tant de maux qui prennent de plus en plus une envergure mondiale. (...)»

«L'individualisme radical est le virus le plus difficile à vaincre. Il nous trompe. Il nous fait croire que tout consiste à donner libre cours aux ambitions personnelles, comme si en accumulant les ambitions et les sécurités individuelles, nous pouvions construire le bien commun.»

L'école a déjà cette belle conviction de croire qu'on ne peut pas grandir tout seul. Elle est un lieu d'expérimentation où petits et grands apprennent le «vivre ensemble». Des coups de mains entre profs, une note encourageante dans un bulletin, les enfants échangeant leurs jeux amicalement, une parole bienveillante envers l'élève en difficulté, un projet écologique fédérateur, un vécu à partager... aident à grandir. Ces gestes sont aussi des antidotes puissants (d'amour) pour faire face au virus de l'individualisme. Œuvrer à leur propagation dans nos écoles, contaminer tout un chacun de leurs bienfaits, c'est avancer vers un chemin de fraternité grandissante.

«Comme c'est important de **rêver ensemble!** (...)

«Seul, on risque d'avoir des mirages par lesquels tu vois ce qu'il n'y a pas; **les rêves se construisent ensemble**». Rêvons en tant qu'une seule et même humanité, **comme des voyageurs** partageant la même chair humaine, comme des **enfants de cette même terre qui nous abrite tous**, chacun avec la richesse de sa foi ou de ses convictions, chacun avec sa propre voix, tous frères.»

«**Je forme le vœu** qu'en cette époque que nous traversons, en reconnaissant la dignité de chaque personne humaine, nous puissions tous ensemble faire renaître un désir universel d'humanité. **Tous ensemble**: «Voici un très beau secret pour rêver et faire de notre vie une belle aventure. Personne ne peut affronter la vie de manière isolée. (...)» «Nous avons besoin d'une communauté qui nous soutient, qui nous aide et dans laquelle nous nous aidons mutuellement à regarder de l'avant.»

Et si nous déambulions dans les couloirs de notre école, comme des voyageurs en quête d'aventure et de nouveautés, avec pour seuls bagages notre curiosité... et nos sens tout en éveil!

L'éclat vif et doré d'un rayon de soleil sous le préau enneigé, les cris emmitoufflés s'élevant de la cour de récréation, les masques des professeurs illuminés des sourires des enfants, toutes ces bulles-classe colorées et pétillantes de vie, l'odeur encore toute chaude des galettes couronnées, l'effervescence dans la salle des profs en ce début d'année...



Il règne une atmosphère chaleureuse malgré l'hiver, le gel et les distances sécuritaires...

Respirons, laissons- nous imprégner, détendons-nous...

Nos pupilles tout à coup se dilatent... Quelle beauté **notre** école!

Nous avons soudainement des étoiles plein les yeux...

Ne les laissons pas filer trop vite...

Elles illuminent nos pensées, éclairent nos regards, et tracent de nouvelles trajectoires pour nos vies!

Tel l'enfant de Prévert, envolons-nous rejoindre l'oiseau de liberté... car ce sont nos songes et nos rêves, nos meilleurs guides pour entamer ensemble une nouvelle page d'écriture...

**Alain, Isabelle , Brigitte et Laurence pour
l'équipe Oxylierre.**



Ceux-là qui n'échangent rien ne deviennent rien. Saint-Exupéry, Citadelle

LMDP * Langue maternelle * Documents pédagogiques

Les Brèves de LMDP, Revue trimestrielle * Ressources pour l'enseignement du français au secondaire

Recherche - Échange - Formation - <http://docpedagfrancais.be>

Éditeur: bradfer.jules@gmail.com

JULIBEL Le français d'aujourd'hui: Base de données créée à la rédaction de LMDP *

A ce jour, 11.000 fiches en consultation libre sur <http://julibel.fltr.ucl.ac.be/index.php>

Mode d'emploi: <http://docpedagfrancais.be/Sitelmdp/julibelmodedemploi.html>

ATTENTION: nouvelle adresse bradfer.jules@gmail.com
l'adresse jules.bradfer@scarlet.be ne FONCTIONNE PLUS

Bonjour,

Les Brèves de LMDP de décembre 2020 sont en ligne sur <http://docpedagfrancais.be/Sitelmdp/breves2009.html>

Vous en trouverez, ci-dessous, le sommaire. et l'édito.

Vous en trouverez ci-dessous le sommaire et l'édito.

Bien à vous,

Jules Bradfer, pour LMDP

Sommaire

1. Faiseurs de rêves éveillés...

Le pouvoir évocateur des mots

2. Nouveaux faits, nouveaux mots...

Les néologismes de 2020: leur contexte

3. Un combat et des droits...

La féminisation, ratés et réussites, humour et polémique

Sommaire

«Nous avons tous, ancrés dans nos cœurs, le souvenir d'un professeur qui a changé le cours de notre existence. Samuel Paty était de ceux-là, de ces professeurs que l'on n'oublie pas, de ces passionnés capables de passer des nuits à apprendre l'histoire des religions. (...)

Samuel Paty incarnait au fond le professeur dont rêvait Jaurès dans cette Lettre aux instituteurs qui vient d'être lue, "la fermeté unie à la tendresse". Celui qui montre la grandeur de la pensée, enseigne le respect, donne à voir ce qu'est la civilisation. (...)

Emmanuel Macron, Discours du 21 octobre 2020,
à la Sorbonne

